

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

### COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 MARS 2025

**Date de convocation :** L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix-sept, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, **10 mars 2025** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de

**Nombre de Conseillers** Monsieur COLAS Christian, Maire.

**En exercice** : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,

**Présents** : 11 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, NOËL Samuel, PONSIGNON

**Votants** : 13 Eric, DEREAU- FRAUDET Adeline, PACAUD Anne-Christine, DAVID Patrick, CUISINIER Quentin, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Madame d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à M. d'HÉROUVILLE Emmanuel, Madame BOUREY Anne pouvoir à M. COLAS,

Etaient absents : Monsieur MORDELET Jonathan, Madame QUELIN Sophie.

Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

La séance est ouverte à 18 h 00.

#### Point supplémentaire :

Compte tenu de l'urgence, le Conseil Municipal donne son accord pour traiter ces points en fin de réunion :

- Remplacement à l'agence postale communale,
- Location de la parcelle cadastrée AL, n° 401, pour stockage de bois coupé - renouvellement.

#### ÉPICERIE : POMPE À CHALEUR AU MAGASIN : DEMANDE D'AIDE FAPO

Lors de sa réunion du 10 février 2025, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une PAC au rez-de-chaussée de l'épicerie (magasin).

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé de demander une aide au département (dans le cadre du FAPO) pour 50 % du devis HT, soit 3.030 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer cette demande d'aide.

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS (PAC ÉPICERIE)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une aide au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully pour 50 % du « reste à charge » de la facture de cette installation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer cette demande d'aide.

#### RÉNOVATION TOITURE PRÉAU SALLE DES FÊTES

La toiture du préau de la salle des fêtes, actuellement en shingle qui se décolle, doit être rénovée complètement. En conformité avec les recommandations du PLU, une rénovation en ardoises a été retenue.

Deux devis ont donc été reçus : un devis de la société PIMENTA pour 11.942 € HT (qui propose de changer tous les chevrons) et un devis de la société NICOLE de 8.056 € HT (qui conserve les chevrons).

Le Conseil Municipal donne son accord pour retenir le devis de la société PIMENTA (11.942 € HT).

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS (PRÉAU SALLE DES FÊTES)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une aide au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully pour 50 % de la facture de cette rénovation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer cette demande d'aide.

#### RÉNOVATION PARQUET SALLE DU CONSEIL

La société PARQUET ET TRADITION a présenté un devis pour la rénovation en lames neuves du parquet de la salle du Conseil, devis d'une valeur de 4.200 € HT pour la réparation et de 2.925 € HT pour le ponçage/lustrage de l'ensemble de la salle (soit un total de 7.125 € HT).

Le Conseil Municipal donne son accord pour retenir l'ensemble du devis (7.125 € HT).

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PARQUET SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une aide au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully pour 50 % de la facture de cette rénovation.  
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer cette demande d'aide.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES :

#### REMPLACEMENT À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Compte tenu de la prévision d'absence pour maladie de l'Agent Administratif, Monsieur le Maire propose, pour assurer son remplacement, de créer un poste d'Adjoint Administratif, au 1<sup>er</sup> échelon du grade pour une durée de 12 heures par semaine sur 4 jours (règlement de la Poste), pendant la durée de l'absence.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour valider cette proposition.

#### LOCATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL, N° 401, POUR STOCKAGE DE BOIS COUPÉ - RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal les délibérations ainsi que les conventions correspondantes, accordant à Monsieur CUISINIER Quentin la location de manière précaire, révocable et rémunérée, d'une parcelle de terrain communal sise route de Sully ;
- propose le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

Monsieur CUISINIER quitte la salle.

Le Conseil Municipal, :

- donne son accord pour le renouvellement de cette location, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, moyennant un loyer annuel de deux cents euros,,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur CUISINIER Quentin une convention.

La séance est levée à 19 h 15.



Pour extrait,  
Le Maire,

C. COLAS.